

Où intervenons-nous ?

Au domicile, dans une résidence autonomie ou une structure d'hébergement non médicalisée parmi les 136 communes du secteur



Réseau Reper'Âge, Avenue Désandrouins, CS 50 479

59 322 Valenciennes Cedex ☎ 03 27 14 00 98

(permanence assurée du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30)

contact@reperage-sante.fr 💻 www.reperage-sante.fr



Le réseau de santé gériatrique
Reper'Âge, vous connaissez?



**Le réseau de santé Reper'Âge,
une expertise gériatrique au domicile
des personnes âgées fragiles...**

L'action du réseau est financée au titre du Fonds d'Intervention Régional.

Gratuité du service pour la personne âgée.

Qui sommes-nous ?

Une équipe comprenant des **médecins** gériatres, **des infirmières** spécialisées en gérontologie, **une coordinatrice** chargée de la gestion et de la communication, des **secrétaires médico-sociales**.

Pourquoi ?

Pour une consultation spécialisée de gériatrie au domicile

Quels sont les critères d'inclusion ?

- Prioritairement **plus de 75 ans**, ou entre 60 et 65 ans, avec une fragilité médicale, associée ou non à une fragilité psycho-sociale, avec haut risque de dépendance physique et/ou psychique,
- **présentant un ou plusieurs syndromes gériatriques** (chute, dénutrition, troubles cognitifs avec ou sans troubles comportementaux, incontinence, dépression, douleur...),
- Avec **l'accord du médecin traitant** et le consentement de la personne âgée ou de son représentant légal.

Qui peut solliciter le réseau ?

L'ensemble des intervenants du domicile :

- ♦ Le médecin traitant, l'infirmier libéral, le kinésithérapeute, le pharmacien, les organismes sociaux et médico-sociaux, les CLIC, les services de soins infirmiers, les aidants...
- ♦ Les services hospitaliers dans le cas d'une sortie d'hospitalisation pour les patients les plus fragiles et à risque de ré-hospitalisation.



En pratique, le réseau Reper'Âge propose:

Une évaluation gériatrique de la personne âgée sur son lieu de vie, avec un gériatre et une infirmière (environ 1h30)

La mémoire
Les troubles de l'humeur
L'autonomie
L'état nutritionnel
La marche, le risque de chute
L'évaluation sociale

↓

La prescription médicamenteuse
La douleur
Les fonctions sensorielles
Le risque d'escarres
La continence



Un plan personnalisé de santé en collaboration avec le médecin traitant

↓

Une prise en charge optimale sur le plan sanitaire
Les relais ville-hôpital
Un renforcement des aides si nécessaire

Puis une réunion de synthèse et un à deux suivis, si besoin, pour une prise en charge temporaire et un relais vers le partenaire le plus adapté

Ce que permet le réseau

Il **permet une prise en charge adaptée**, sur le plan sanitaire avec de bonnes orientations et le respect de la personne dans ses choix de vie.

Il **favorise le maintien à domicile des personnes âgées fragiles** dans de bonnes conditions, en optimisant l'action des professionnels.

Il **prévient** la dépendance, les risques liés au vieillissement, les hospitalisations inadaptées ou répétées.

Il **crée du lien et facilite les relais** entre les professionnels.

Il permet de **soulager les aidants**.